

POLITIQUE DE FORMATION

La Coordination services-conseils (CSC) élabore des formations dans le domaine des services-conseils. La priorité d'inscription est accordée aux dispensateurs inscrits au réseau Agriconseils et aux clients du réseau Agriconseils, le cas échéant.

Procédure d'inscription

Pour vous inscrire, vous devez compléter le formulaire d'inscription PDF que vous trouverez sur le site Internet de la CSC.

Coût

Le coût de chaque formation est déterminé selon l'activité.

Modalités de paiement

S'il y a lieu, les frais de formation devront être acquittés avant la tenue de l'activité. Veuillez prendre note qu'aucun reçu ne sera émis.

Règle d'annulation

Toute demande d'annulation doit être faite avant la date limite indiquée dans la fiche descriptive. Si la demande d'annulation est effectuée après cette date, les frais de formation vous seront facturés en totalité.

Peu importe la raison (maladie, imprévu, etc.), une inscription peut être transférée d'un participant à un autre. Par ailleurs, si l'activité de formation est reportée et que vous ne pouvez y assister, aucuns frais ne vous seront facturés.

Renseignements

Contactez la CSC par téléphone au 450 679-0540, poste 8831 ou par courriel à info@coordination-sc.org.